Min de tsréropa

Autor(en): **Marc**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **63 (1925)**

Heft 1

PDF erstellt am: **28.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-219251

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

63me ANNÉE — N° 1. *Fondé par L. MONNET et H. RENOU* **Samedi 3 janvier 1925**

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI

B 7344



Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à
l'Agence de publicité : Gust. AMACKER
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT : *Suisse*, **un an Fr. 6.—**
six mois, Fr. 3.50 — *Etranger*, **port en sus**

ANNONCES
30 cent. la ligne ou son espace.
Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

1925

Encore un an ! un an nouveau
Qui toujours à l'autre s'ajoute,
Et s'en vient, couvert d'un bandeau,
Des humains jalonner la route !..,

Qu'il nous apporte la santé,
Ce bien d'un prix inestimable ;
Puis aussi la félicité
Et mille choses agréables !

Pour ses amis et ses lecteurs,
En ce nouvel an de grâce,
Ces vœux formés par le „ Conteur "
S'envolent à travers l'espace !

Louise CHATELAN-ROULET.



MIN DE TSRÉROPA

On m'a contâ qu'on dzor onna serveinta,
Que dèvessâi tacounâ dâi tsâosson,
Restâve quie à dzauquâ, soreseinta,
Lè bré crâisi : tsantâve on refredon.
La maîtra vint et lâi fot na bramâïe :
— « Te ne fâ rein ! » La serveinta repond :
— « N'è pas oïu quand vo z'itè eintrâïe ! »

Vretablliameint, cein n'êtâi pas na meinta.
Porquie veni, pi dètsau, ein catson,
Po achoutsi s'on a êtâ vailleinta,
Ao s'on n'a fé que tsantâ dâi tsanson ?
... Mâ, ti lè z'an, adî à novillon,
A pas de lâo, revint on autr'annâïe
Vère s'on a êtâ dâi bon luron,
Et on n'oût pas quand l'è que l'è entrâïe !

Et on sè pllieint que la vya l'è mècheinta,
Que no z'a min apportâ de bolon,
Pas onna flliâo, que l'è poû ragotteinta,
Que no z'a pas laissi on remagnon...
— Eintre doû z'an, dite-mè vâi, bordon,
Ai-vo bin châ ? et fé oquie que vaille ?
Sein quie foudrâ dere à «pedhi» : — Ma fion,
N'è pas oïu quand misère è eintrâïe ! —

Lo moo ie vint. Ie vint prâo po tsacon.
— Te fasâi rein quand su quie arrevâïe ?
Que no derâi. Repondrein-no : « Ma fion,
N'è pas oïu quand vo z'ite eintrâïe ! »

Marc à Louis.

La consultation. — Vous souffrez toujours d'insomnie, jeune homme ?

— Oui, docteur... C'est surtout au bureau que j'en souffre !

SON PÈRE

J'ETAIS fatigué du nègre, de son dodelinement insipide et de son sourire de carte postale. Le violoniste, avec ses poses prétentieuses, m'agaçait. A côté de moi, trois Anglaises détruisaient des bricelets avec d'infâmes claquements de langue.

Et, dehors, il pleuvait...

Le *shimmy* de l'orchestre avait des résonnances lugubres dans ce tea-room maussade. J'allais sortir mon portefeuille, fuir n'importe où, quand un couple entra. Lui — je le remarquai après elle —, dans la cinquantaine, grisonnant et bonasse, un londrès bagué entre ses doigts lourds. Elle ? Oh ! la ravissante enfant. Vingt ans, très brune, des yeux mouillés sous des arcades profondes et bleutées. Sa taille, souple, était prise dans une robe-fourreau de soie grise, tombant sur des chevilles nerveuses. Elle me frôla en passant, et me regarda, comme étonnée de ma présence.

Depuis un quart d'heure qu'ils étaient installés, à la table voisine, au moins trois fois, elle m'avait épié. J'étais ému. Ses yeux, sa taille, ses chevilles et sa robe grise, tout, chez cette inconnue me troublait. Et, quand, par hasard, son regard barrait le mien, je ne voyais plus qu'elle, dans un bourdonnement.

Je me sentais plein d'un nouvel optimisme. Ce nègre était charmant, le boston de l'orchestre enchanteur et je pardonnais déjà aux trois Anglaises leur mastication infernale. Soudain, elle se leva et vint de mon côté. Mon souffle se faisait pénible. Mais oui, elle me regardait, s'approchait de moi. Elle tendit le bras. Instinctivement, je me levai... pour lui remettre le journal — maudit journal ! — qu'elle voulait atteindre. Son sourire et sa voix étaient de nouveaux charmes. Le vieux monsieur, lui aussi, me remercia du regard. C'était bien son père puisqu'elle s'était dérangée.

Il disparut derrière le journal. Elle, jouant avec la truelle argentée, faisait distraitement le nègre et ses complices. Je me creusais la tête. Leur parler, oui ! Mais le motif ?

Le journal s'abaissa. Je vis son lecteur sortir un nouveau cigare. Il chercha dans ses poches, maugréa puis découvrit, sur ma table, le porte-allumettes. Enfin, je tenais l'occasion. Ah ! je n'allais pas, bêtement, la laisser passer. Je me précipitai. Mais sa grosse main lâcha le bâtonnet en flammes. Je suivis le petit charbon ardent. Il tomba sur la robe grise. Je le saisis et sentis, sous mes doigts, l'étoffe douce et la jambe ferme. Alors, tout heureux de mon triomphe, j'allais prononcer une phrase aimablement tournée quand je l'entendis, lui, qui me disait :

— Merci bien, sans vous, cette maudite allumette trouait la robe de ma femme...

De ma femme ? Elle ? La femme de ce vieux ? Je regagnai ma place et repris mon portefeuille. Le violoniste, le nègre, les Anglaises et leurs petits gâteaux, tout me redevenait insupportable. Et, en sortant, je vis, dans un dernier coup d'œil, la robe grise et le mari, avec son sourire barré d'un mégot.

Henri Chappaz.

HISTOIRE DROLE.

RECEMMENT, lors de l'application de la peine de mort à un criminel, le gouvernement d'Uri eut quelque peine à trouver un bourreau. Le cheminot qui avait offert ses services dut y renoncer en face du mécontentement et des protestations des employés des C. F. F. qui ont considéré ce triste office comme un déshonneur rejaillissant sur toute leur corporation. Il est certain que la personne d'un bourreau n'a jamais soulevé beaucoup de sympathie. Voici, à ce propos, une curieuse histoire qui s'est passée à Nyon il y a quelque 200 ans.

Le 20 juillet 1715, les membres du Conseil des 12 et du Conseil des 24 se réunirent pour s'occuper du cas de Benjamin J., bourgeois de Nyon et membre du Conseil des 24. Le lundi précédent ce citoyen avait conclu une vente avec le bourreau de Genève, Daniel Pasteur, auquel il cédait une « sienne maison au dit Nyon » ; il s'était même permis « de boire et manger avec le dit bourreau ».

Or « ce fait rejaillissant non seulement contre l'honneur du lieu mais principalement sur Messieurs du Conseil dont J. était membre », l'assemblée convoquée à l'extraordinaire estima après délibération que J. n'eût « pas dû pactiser avec le dit bourreau qui est une personne dont la fonction le sépare en quelque manière de la société civile et dont l'idée qu'on s'en fait répugne à tout le monde ».

On décida donc d'adresser une « très humble requête à leurs Excellences, nos souverains seigneurs de Berne » par l'intermédiaire de la « noble et magnifique Seigneurie Baillivale » pour les supplier d'annuler la vente « afin d'éviter que le Bourreau, les siens ou quelqu'un de sa part vienne habiter dans ce lieu ». Quant au coupable il fut suspendu de sa charge.

Le 24 septembre, J. demande et obtient qu'on renvoye l'ordonnance le suspendant de sa charge, jusqu'à ce que soit arrivée la réponse de L.L. E.E. Il profite de ce délai pour adresser à Berne sa justification en même temps qu'une réclamation concernant un « effort à la jambe » qu'il avait eu dans la dernière guerre de Baden (siège de cette ville, le 31 mai 1712, dans la seconde guerre de Villmergen, alors que le général Sacconay envoya, comme partenaire, aux assiégés le major Davel). L'affaire traîne en longueur ; ce n'est qu'en décembre 1716 que nous constatons que Berne a annulé la vente, que le délinquant demande que sa suspension soit retirée et qu'en retour il s'engage par écrit à donner sa démission trois mois après. Le Conseil cède plutôt que de « risquer un voyage à Berne qui aurait pu causer des frais à la Ville ».

Le délai étant expiré, le rusé compère qui n'a pas envoyé sa démission, est invité à comparaître en séance du 6 avril 1717. Il se garde d'obéir. Mais à peine vient-on de voter qu'il est « forclos de sa charge » que le voici, dans la même séance, remerciant « MM. du Conseil des 12 et 24 de l'honneur qu'ils lui ont fait ci-devant de l'avoir agrégé dans ce corps... et priant de lui octroyer sa démission de la dite charge, ses affaires ne lui permettant pas de fonction-